

Le brigadier scolaire

adulte:



au service de la sécurité routière

GUIDE D'ORGANISATION D'UNE
BRIGADE SCOLAIRE ADULTE



Société de l'assurance
automobile

Québec



Le brigadier scolaire

adulte:

au service de la sécurité routière

**GUIDE D'ORGANISATION D'UNE
BRIGADE SCOLAIRE ADULTE**

ISBN 2-550-39585-9

La documentation proposée par la Société de l'assurance automobile du Québec résume la réglementation et les pratiques reconnues touchant le travail du brigadier scolaire. Elle se veut un outil de référence et n'a donc pas de portée obligatoire.

Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

• INTRODUCTION	5
1. La coordination, le recrutement et la formation d'une équipe de brigadiers scolaires adultes	6
2. L'organisation d'une session de formation	9
3. L'évaluation d'un poste de brigadier scolaire adulte	13
• ANNEXE 1 Acétates servant à la formation	16
• ANNEXE 2 Examen du candidat	23
• ANNEXE 3 Corrigé de l'examen	26
• ANNEXE 4 Coordonnées des organismes partenaires	29
• ANNEXE 5 Bibliographie	30

*En deuxième partie du Guide, le **Manuel du brigadier** est reproduit textuellement, décrivant les connaissances que devrait posséder tout brigadier scolaire pour exercer adéquatement ses fonctions. Chaque brigadier scolaire devrait avoir sa copie à la fin de sa formation.*





INTRODUCTION

La route vers l'école est parfois semée d'embûches pour les enfants du primaire. D'abord, leur spontanéité et leur insouciance les rendent souvent vulnérables dans la circulation. Puis, certaines intersections peuvent s'avérer dangereuses pour eux, même en présence de signalisation routière. Plusieurs municipalités embauchent donc des brigadiers scolaires adultes pour assurer leur sécurité aux carrefours¹, lors de la traversée.

Afin de faciliter le travail des autorités policières, municipales et scolaires en lien avec la gestion et la formation d'une équipe de brigadiers scolaires adultes, la Société de l'assurance automobile du Québec met à leur disposition un ensemble de documents sous le titre *Le brigadier scolaire adulte: au service de la sécurité routière* comprenant un guide d'organisation d'une brigade scolaire adulte, un manuel du brigadier et un DVD. Ces documents résument les pratiques reconnues et la réglementation touchant le travail quotidien des brigadiers scolaires adultes.

Le présent document aborde, étape par étape, les éléments à considérer pour coordonner et former une équipe de brigadiers scolaires.

Le *Manuel du brigadier* est intégré au présent document. Il présente l'ensemble des tâches que le candidat au poste de brigadier scolaire doit accomplir, le préparant ainsi à jouer son rôle d'intervenant en sécurité routière auprès des enfants.

Il est important de noter que ce programme a été élaboré autour d'un nouveau concept dont l'essentiel réside dans la «détermination de la zone de danger». En effet, pour que les enfants traversent la rue en toute sécurité, le brigadier devra, avec les connaissances qu'il aura acquises, se placer à l'endroit où les enfants auront un maximum de protection.

¹ Pour aider les enfants à circuler sur le chemin de l'école, aux endroits ne requérant pas la surveillance d'un adulte, il existe aussi des brigades scolaires, constituées d'enfants de 5^e ou de 6^e année, un programme de CAA-Québec offert en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec. Consultez l'annexe 4, pour commander les documents décrivant ce programme.



1

La **COORDINATION**, le **RECRUTEMENT** et la **FORMATION** d'une équipe de brigadiers scolaires adultes

Les étapes de recrutement et de formation des candidats à la brigade scolaire adulte sont cruciales afin d'assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Mais, pour demeurer efficace et motivée, l'équipe de brigadiers scolaires adultes requiert aussi un suivi constant tout au long de l'année. Voilà pourquoi on recommande de nommer un responsable des brigadiers scolaires, afin d'assurer la coordination de ces personnes.

Le coordonnateur des brigadiers adultes : un rôle essentiel

Règle générale, le coordonnateur des brigadiers scolaires adultes est policier, mais il peut aussi être employé municipal. Disponible et facile à rejoindre, il veille aux opérations quotidiennes et fait le pont entre les brigadiers et les autorités scolaires, policières et municipales.

Voici des exemples de tâches que cette personne peut accomplir :

- En collaboration avec les autorités locales, cibler adéquatement les intersections où la présence d'un brigadier est requise et réévaluer périodiquement ces choix²;
- Recruter des personnes compétentes et motivées et évaluer périodiquement leurs connaissances et leurs habiletés, notamment par des visites régulières à leurs postes de travail;
- Coordonner les communications entre les brigadiers scolaires et les directions d'école, la municipalité et le service policier, en fonction du calendrier scolaire;
- Proposer aux écoles des moyens de connaître le travail de brigadier scolaire auprès des enfants et de leur apprendre les consignes de sécurité à suivre;
- Remplacer à temps les brigadiers absents;
- Référer rapidement aux autorités compétentes les cas de difficultés avec certains enfants, de conducteurs imprudents, de signalisation routière défectueuse ou d'agissements suspects aux abords des écoles qu'il a observé ou qui lui sont signalés;
- Fournir l'équipement nécessaire au travail des brigadiers et s'assurer en tout temps sa bonne condition;
- Organiser des activités pour rompre l'isolement des brigadiers scolaires et valoriser leur travail : rencontres d'équipe, feuillets d'information, etc.

² La section 3 de ce document précise différents critères à considérer.

LE RECRUTEMENT, UNE FAÇON D'ASSURER LA COMPÉTENCE DE L'ÉQUIPE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

Que ce soit seul ou en collaboration avec un spécialiste en ressources humaines de son organisation, le coordonnateur des brigadiers scolaires doit veiller au recrutement des meilleurs candidats pour l'organisation de la brigade scolaire adulte de sa localité. Règle générale, les principes suivants servent de balises au recrutement.

Opter pour un candidat intègre

Le brigadier scolaire adulte côtoie quotidiennement les enfants. Son dossier criminel doit être vierge de tout délit ayant mis en cause la sécurité des enfants.

Opter pour un candidat disponible

L'horaire de travail, hors des normes habituelles, requiert une grande disponibilité. Il est préférable de choisir des hommes et des femmes demeurant près du lieu de travail, pour prévenir les retards en raison de la circulation ou des intempéries.

Opter pour un candidat en bonne santé

Une personne souffrant de problèmes de santé (surdité, vue affaiblie, difficulté à se mouvoir, etc.) aura de la difficulté à travailler dans la circulation. Il faut s'assurer que l'état de santé des candidats est adéquat et se doter de mécanismes visant à en assurer le suivi au fil des ans.

Opter pour un candidat avec une bonne ouverture d'esprit

Dans certains milieux, le brigadier aura à côtoyer des écoliers de différentes ethnies ou de milieux défavorisés. Il est donc impératif d'évaluer son ouverture d'esprit de même que ses aptitudes à développer, au besoin, de nouvelles approches.

Opter pour un candidat prêt à apprendre

Même s'il est relativement simple, l'emploi de brigadier scolaire requiert une formation pour connaître les règles de sécurité. Au besoin, en cours d'année, d'autres courtes sessions de formation pourront aussi être proposées. Les candidats sont-ils à l'aise avec ce retour sur les bancs d'école, ne serait-ce que quelques heures?



LA FORMATION : POUR AIDER LE BRIGADIER SCOLAIRE À BIEN JOUER SON RÔLE

Vous êtes coordonnateur d'une brigade scolaire adulte? Profitez de l'embauche de nouveaux candidats pour leur offrir une formation complète sur leur travail dans la circulation et contrôlez leurs nouvelles connaissances par un examen et des visites sur leur lieu de travail.

Vous avez des brigadiers scolaires à l'emploi de votre organisation depuis plusieurs années? Planifiez une formation d'appoint avant la rentrée et de vérifier la qualité de leur travail dans la circulation.

La section 2 de ce document propose un plan de formation. Elle traite des connaissances que doit posséder un brigadier scolaire et des tâches qu'il doit accomplir. Ces connaissances et ces tâches sont décrites dans le *Manuel du brigadier*, un document pouvant être remis à chaque candidat lors de la formation et dont un exemplaire est intégré à la fin du présent document.

Une formation adéquate: un bon moyen de prévenir les accidents et les risques de poursuite

Le travail du brigadier scolaire adulte exige de prendre des décisions et de faire des gestes qui ont une influence sur la sécurité des écoliers. La moindre imprudence ou négligence peut entraîner des conséquences très graves.

En cas d'accident, selon le Code civil, un brigadier peut être tenu responsable du dommage causé à une personne s'il fait quelque chose qu'il ne doit pas faire ou encore s'il ne fait pas quelque chose qu'il devrait faire.

Attention! La loi n'exige pas qu'une personne puisse prévoir toutes les situations possibles. Si un brigadier a prévu ce qui est normalement prévisible, c'est-à-dire s'il a pris des précautions raisonnables pour éviter tout accident, sa responsabilité ne devrait pas être mise en cause.

Bref, si un brigadier scolaire suit les indications de son responsable et respecte les règles de sécurité, il ne devrait pas craindre d'être tenu responsable en cas d'accident, d'où l'importance de recruter une personne qui aura des aptitudes à exercer cette fonction et de former cette personne en conséquence.

ASSISTANCE À UNE PERSONNE EN DANGER

Le brigadier scolaire est, par ailleurs, tenu au devoir de secours consacré à la Charte et découlant des obligations liées à la conduite de tout citoyen raisonnable, prudent et diligent. Ainsi, il doit, à moins d'un risque pour lui ou pour les tiers, fournir l'aide physique nécessaire et immédiate à la personne dont la vie est en danger sauf si les circonstances ne lui permettent pas d'agir personnellement. En pareilles circonstances, il lui incombe alors de requérir le secours de tiers.



2

L'organisation d'une SESSION DE FORMATION

Durée suggérée : 3 heures

Le *Manuel du brigadier*, dont un exemplaire est intégré à la fin du présent document, décrit et illustre le travail du brigadier scolaire; il est au cœur de la matière à transmettre aux candidats à la brigade scolaire lors de la session de formation que nous vous proposons. Bien sûr, chaque formateur, policier ou employé municipal, peut y ajouter tout renseignement de nature à faciliter le travail des brigadiers scolaires sur son territoire.

LE MATÉRIEL À PRÉVOIR :

Pour l'animateur :

- un système vidéo ou lecteur DVD;
- un rétroprojecteur ou ordinateur avec le logiciel Power Point;
- le *Guide d'organisation d'une brigade scolaire adulte* et le *Manuel du brigadier*;
- un document vidéo;
- une série d'acétates³;
- un corrigé de l'examen.

Pour chaque participant :

- un *Manuel du brigadier*;
- un questionnaire d'examen⁴.

LA PRÉPARATION AVANT LA RENCONTRE :

- réservez un local adéquat pour le nombre de participants;
- faites les photocopies du questionnaire et d'examen;
- préparez les acétates;
- prévoyez un endroit pour la pause-santé.

³ et ⁴ Ces documents peuvent être reproduits à partir des annexes 1 et 2 ou téléchargés.
à l'adresse suivante : www.saaq.gouv.qc.ca/securite/brigadiers.html

DÉROULEMENT

1. L'ACCUEIL (environ 30 minutes)

- Arrivez 15 minutes avant la rencontre et vérifiez si tous les appareils fonctionnent.
- Accueillez les participants chaleureusement afin de créer une ambiance favorable; disposez les chaises en cercle permet à tous de se voir.
- Souhaitez la bienvenue à tous, présentez-vous et demandez à chacun de s'identifier.
- Présentez les objectifs de la rencontre :
 - Connaître le contexte de travail du brigadier scolaire, de façon à assurer sa sécurité et celle des enfants sur le réseau routier.
 - Se familiariser avec le contenu du *Manuel du brigadier*.

De façon plus précise, au terme de la formation reçue, le futur brigadier scolaire devrait pouvoir :

- Décrire son rôle, en lien avec le Code de la sécurité routière.
- Connaître les limites de ses interventions.
- Connaître ses partenaires.
- Savoir comment utiliser son équipement.
- Connaître la signification de la signalisation routière sur le chemin de l'école.
- Connaître les heures d'arrivée et de départ à son poste de travail.
- Savoir où et comment se placer pour accueillir les enfants.
- Comprendre l'importance d'analyser son environnement de travail, pour bien identifier les sources de danger.
- Identifier les principales caractéristiques du comportement des enfants.
- Décrire la position à adopter, avant de faire traverser les enfants.
- Énoncer les critères à surveiller pour évaluer la circulation.
- Être en mesure de déterminer où se placer pour faire traverser les enfants en toute sécurité.
- Décrire la façon correcte d'interrompre la circulation.
- Savoir quoi faire en cas d'urgence ou lors de situations particulières.

Note : S'il y a un tableau dans la salle, écrivez les objectifs et laissez-les à la vue durant la rencontre.

Informez les participants qu'ils auront à répondre à un bref questionnaire à la fin de la session. Rassurez-les en leur disant qu'ils n'ont qu'à suivre attentivement pour réussir.

1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT VIDÉO (15 minutes)

Servez-vous du document vidéo comme « mise en situation ». Avant, demandez aux participants de dire ce qu'ils connaissent de la tâche du brigadier. Ne répondez pas immédiatement à leurs questions, mais invitez-les à bien regarder le document vidéo, qui contient quelques réponses à leurs interrogations.

Une fois la présentation terminée, posez les questions suivantes :

- Ce que vous venez de voir correspond-il à l'idée que vous vous faisiez de la tâche du brigadier?
- Y a-t-il des situations qui vous ont paru plus difficiles que d'autres? Lesquelles? Pourquoi?
- Informez-les qu'après la pause vous verrez plus en détail le travail du brigadier scolaire.

2. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES (15 minutes)

Pendant quelques minutes, invitez des partenaires des brigadiers scolaires, policier et représentant du milieu scolaire, à présenter leurs préoccupations à l'égard de la sécurité routière des écoliers et leurs attentes envers les brigadiers scolaires.

Pause-santé de 15 minutes

3. EXPLOITATION (60 minutes)

Au retour de la pause, présentez les acétates et commentez à l'aide des informations qui se trouvent dans ce guide.

Acétate 1 : Les connaissances à maîtriser avant d'arriver en poste

- Votre rôle et ses limites
- Vos partenaires

Acétate 2 : Les connaissances à maîtriser avant d'arriver en poste

- Les pièces de votre équipement

Acétate 3 : Les connaissances à maîtriser avant d'arriver en poste

- La signalisation routière

Acétate 4 : Les comportements à adopter par le brigadier en arrivant à son lieu de travail

- La ponctualité
- Le port de l'équipement
- Le choix d'un endroit sécuritaire pour voir venir les enfants

Acétate 5 : Les comportements à adopter par le brigadier en arrivant à son lieu de travail

- L'analyse de l'environnement
- La signification de la zone de danger
- Le regroupement des enfants avant la traversée

Acétate 6 : Les caractéristiques du comportement des enfants

Acétate 7 : Le brigadier scolaire dans la rue

- L'évaluation de la circulation
- L'arrêt de la circulation et la traversée des enfants
- Le retour au poste de travail

Acétate 8 : Les situations particulières et les cas d'urgence

- Les enfants désobéissants
- Les automobilistes imprudents
- Un accident
- Une personne au comportement suspect près des enfants

Acétate 8 : En résumé...

Proposez une période de questions sur ce qui a été vu durant la formation.

Pause-santé de 15 minutes

4. ÉVALUATION (30 minutes)

Remettez une copie de l'examen (voir annexe 2) à chacun et demandez-leur de la remplir au meilleur de leurs connaissances (15 minutes).

Préparez les acétates à l'aide de l'annexe 3 et corrigez ensemble.

Invitez ensuite chaque participant à venir vous rencontrer pour vous remettre la feuille corrigée, et donnez-lui son *Manuel du brigadier*.

5. CONCLUSION

Invitez chaque participant à inscrire les renseignements pertinents à la section « feuille de route » dans le *Manuel du brigadier*.



3

L'ÉVALUATION D'UN POSTE de brigadier scolaire adulte

Les enfants sont de nature imprévisibles sur la route et leur inexpérience les porte à poser des gestes irréfléchis. Cependant, est-il toujours essentiel d'avoir un brigadier scolaire adulte là où traversent les enfants⁵? Doit-on maintenir ou abolir tel poste de brigadier scolaire? La sécurité des enfants ne laisse personne indifférent et ce sujet peut facilement entraîner un débat émotif dans une communauté, surtout lorsque les coûts liés à la création ou à l'abolition d'un poste de brigadier adulte sont en jeu. Pour aider les autorités municipales, policières et scolaires à prendre une décision éclairée, nous leur proposons ici une démarche d'évaluation des intersections. Cette démarche repose sur des critères reconnus par les spécialistes en sécurité routière.

PREMIÈRE ÉTAPE : EXAMINER CE QUI PEUT AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

La démarche d'évaluation d'un poste de brigadier scolaire débute par l'évaluation des éléments de l'environnement susceptibles d'améliorer la sécurité routière sur le chemin de l'école, comme la signalisation piétonnière, les trajets par autobus scolaires ou les corridors scolaires (trajets sécuritaires recommandés aux enfants pour se rendre à l'école). Une modification de ces éléments peut faire en sorte de corriger une situation à risques sans nécessairement recourir à l'assistance d'un brigadier adulte.

DEUXIÈME ÉTAPE : ANALYSER L'INTERSECTION PROPREMENT DITE

Lorsque les modifications apportées ne permettent pas de corriger une situation, une analyse structurée de l'intersection est requise. Plusieurs critères d'évaluation sont proposés :

Critères liés aux écoliers à protéger :

- L'âge des écoliers⁶;
- Le nombre d'écoliers⁷;
- Les retards fréquents des écoliers causés par la circulation.

⁵ Par enfants, nous entendons les enfants âgés entre 5 et 12 ans, puisque les élèves du secondaire sont considérés comme des piétons adultes; leur protection donc est assurée par la signalisation régulière.

⁶ Cette variable est importante particulièrement en raison de la taille des enfants. Par exemple, un véhicule stationné en bordure de la rue empêche un enfant mesurant moins de 1,2 m – la taille d'un enfant de 5 à 6 ans – de bien voir en traversant et d'être vu par les autres conducteurs.

⁷ Les experts recommandent, si le nombre d'écoliers est inférieur à 15, de considérer tout autre moyen de protection avant d'y placer un brigadier scolaire adulte, pour des raisons de coûts et d'efficacité.

Critères liés à la configuration physique de l'endroit :

- La signalisation au passage (avec ou sans feux);
- La largeur de la rue à traverser;
- La configuration géométrique de l'endroit et l'environnement;
- La visibilité des conducteurs à l'approche du passage;
- Les zones où le stationnement ou l'arrêt sur la rue est permis;
- L'absence de trottoir et de passage pour piétons;
- Le fait que cet endroit soit la seule alternative pour traverser afin de se rendre à destination.

Critères liés à la circulation des véhicules routiers

- La vitesse des véhicules;
- Le taux d'infraction à la signalisation observé à cet endroit;
- La densité et le débit de la circulation, la présence de véhicules lourds (camions, autobus);
- La fréquence des accidents au point de passage;
- Le mouvement de virages (en virages/heure);
- La classification routière et la circulation à sens unique ou à double sens. Parmi tous ces critères, les plus importants à retenir lors de l'évaluation demeurent le débit de la circulation, le nombre d'écoliers, la largeur de la chaussée, la vitesse de la circulation et la visibilité. Ces critères serviront à calculer l'indice de risque qui permet d'identifier les endroits à risque.

TROISIÈME ÉTAPE : CALCULER L'INDICE DE RISQUE D'UNE INTERSECTION, UN MOYEN SÛR POUR DÉTERMINER LA DANGÉROSITÉ

Une formule⁸ est proposée pour déterminer le seuil à partir duquel la présence d'un brigadier est requise.

$$\frac{x}{300} + \frac{y}{50} + \frac{z}{40} + \frac{w}{11} + \frac{55}{D_1} + \frac{55}{D_2}$$

Voici la signification des variables :

- Débit de circulation en véhicules par heure (x / 300) : x représente le débit de circulation croisant le passage pour écoliers observés pendant les heures d'entrée et de sortie; 300 véhicules par heure représentent le débit moyen limite de véhicules à un endroit où un enfant peut traverser seul (sans panneau d'arrêt ou de feux de circulation).
- Nombre d'écoliers (y / 50) : y représente le nombre d'écoliers résidant dans le secteur concerné par le passage; 50 représente un nombre moyen d'écoliers pour un passage.

⁸ Baass, K.G., *Précis sur la signalisation routière*, volume 2. Association québécoise du transport et des routes. 1993.

- Vitesse de la circulation en km/h ($z / 40$): z représente la vitesse à laquelle les véhicules automobiles circulent lorsqu'ils croisent le passage pour écoliers. Le code de la sécurité routière fixe la vitesse maximum à 50 km/h dans les zones scolaires. Les municipalités peuvent la fixer à 30 km/h.
- Largeur de la rue à traverser en mètres ($w / 11$): w représente la distance à parcourir sur la chaussée par les écoliers; 11 m représente la largeur moyenne des rues qui justifie la présence d'un brigadier.
- Distance sécuritaire de freinage ($55 / D1$ ou $55 / D2$): la distance d'arrêt ou de freinage est l'espace minimal requis pour immobiliser un véhicule dans des conditions normales. À 50 km/h, la distance de freinage, établie à 31,2 mètres, ne tient pas compte des temps de perception et de réaction qui précèdent le freinage. Pour tenir compte aussi des conditions atmosphériques, de l'état de la chaussée, du débit de véhicules, des types de véhicules, la distance sécuritaire d'immobilisation a été fixée à 55 mètres.

Interprétation de risque

Si l'indice se situe :

- Entre 0 et 6, l'écolier peut traverser la rue sans l'assistance d'un brigadier;
- Entre 6 et 9, il faut améliorer la signalisation routière, afin de prévenir les automobilistes de la présence du passage;
- Entre 9 et 20, la présence d'un brigadier scolaire adulte est nécessaire.

Si l'indice de risque est supérieur à 21, le brigadier scolaire ne peut faire le travail seul; il faut généralement prévoir des feux de circulation au passage ou identifier un autre endroit pour effectuer la traversée.

QUATRIÈME ÉTAPE : TENIR COMPTE DE DONNÉES DIFFICILEMENT MESURABLES DANS LA PRISE DE DÉCISION

Le calcul de l'indice de risque d'une intersection sert de base logique aux décisions. Néanmoins, les situations suivantes peuvent aussi justifier la présence d'un brigadier adulte :

- Le carrefour se situe à l'intersection de deux artères majeures;
- La configuration complexe de l'intersection représente un risque anormal;
- Les mouvements de virage sont nombreux et la phase protégée pour les piétons, impossible à prévoir.

D'autres facteurs peuvent aussi représenter une situation dangereuse pour les enfants et ne sont pas considérés dans la formule :

- La présence d'enfants handicapés;
- Le pourcentage élevé de véhicules lourds;
- L'absence de trottoir;
- La présence de piétons adultes en grand nombre.

ACÉTATE 1



Les **CONNAISSANCES** **À MAÎTRISER** avant d'être en poste

- Votre rôle et ses limites
- Vos partenaires



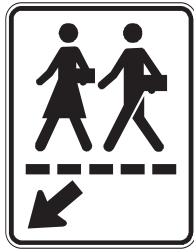
Les **CONNAISSANCES** **À MAÎTRISER**

avant d'être en poste



ACÉTATE 3

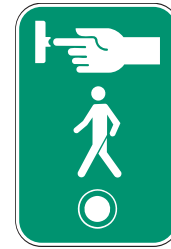
Les CONNAISSANCES À MAÎTRISER avant d'être en poste



Passage pour écoliers



Passage pour piétons



Obligation d'appuyer sur le bouton pour commander le feu de piétons



Indique à l'avance, la proximité d'une zone scolaire ou d'un passage pour écoliers



Début d'une zone scolaire



Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire



Endroit où les véhicules doivent s'immobiliser à l'intersection



Limite de vitesse permise dans une zone scolaire



Limite de vitesse permise dans une zone scolaire



Les **COMPORTEMENTS** **À ADOPTER**

par le brigadier en arrivant
à son lieu de travail



- La ponctualité
- Le port de l'équipement
- Le choix d'un endroit pour voir venir les enfants et le regroupement avant la traversée

ACÉTATE 5

Les ANALYSES DE L'ENVIRONNEMENT et l'identification de la ZONE DE DANGER



Les caractéristiques **DES ENFANTS**

- **Leurs limites physiques**
- **Leurs comportements**



ACÉTATE 7

Le brigadier scolaire **DANS LA RUE**

- L'évaluation de la circulation
- L'arrêt de la circulation et la traversée des enfants
- Le retour au poste de travail



PARTIE 1**ENTOUREZ LA LETTRE QUI CORRESPOND À LA BONNE RÉPONSE****1 Pour un brigadier adulte, la zone de danger c'est :**

- a) l'endroit où il faut se placer pour faire traverser les enfants, soit toujours au milieu de la rue;
- b) l'endroit où un véhicule en marche risque de croiser le chemin des enfants qui traversent; il faut se placer au centre de cette zone pour les protéger;
- c) l'endroit où se réfugie le brigadier adulte en cas de danger.

2 À l'arrivée massive des écoliers, la première chose à faire est...

- a) de les regrouper devant moi en tendant mon bras libre devant eux;
- b) de me rendre immédiatement au milieu de la rue;
- c) de leur faire signe de traverser.

3 Je lève mon panneau d'arrêt au-dessus de ma tête...

- a) dès que je suis rendu(e) au centre de la zone de danger;
- b) dès que j'avance d'un pas sur la chaussée;
- c) dès l'arrivée des écoliers.

4 Je fais signe aux écoliers de traverser...

- a) dès que j'avance sur la chaussée;
- b) dès que les écoliers sont bien regroupés;
- c) dès que je suis rendu(e) au centre de la zone de danger.

5 Pour faire traverser des piétons et des cyclistes, je dois :

- a) faire descendre les cyclistes de leur vélo et leur faire suivre les piétons;
- b) faire traverser les cyclistes avant les piétons;
- c) faire traverser les cyclistes après les piétons.

6 Lorsqu'il pleut...

- a) ma veste de brigadier se porte par-dessus mon imperméable;
- b) elle se porte sous l'imperméable;
- c) je la porte et me protège de la pluie avec un parapluie.

7 À une traverse avec feux de piétons, je dois faire traverser les écoliers...

- a) lorsque le feu vert est en fonction;
- b) lorsque la silhouette blanche du feu de piétons est allumée;
- c) en tout temps, à condition de bien vérifier la circulation.

PARTIE 2

VRAI OU FAUX

- | | VRAI | FAUX |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 1 Les conducteurs de véhicule routier sont obligés d'arrêter lorsqu'un brigadier scolaire adulte leur montre le panneau d'arrêt. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 2 Un brigadier adulte peut donner une contravention à un conducteur qui commet une infraction. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3 Au moment de la traversée, le brigadier adulte revient sur le trottoir lorsque tous les écoliers ont dépassé le milieu de la chaussée. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 4 À la suite d'un accident, le brigadier adulte doit éviter de déplacer une personne qui a subi des blessures, sauf si la vie de cette personne est en danger. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

PARTIE 3

CHOISIR LA BONNE RÉPONSE :

- 1 À quoi sert le sifflet du brigadier adulte?**
 - À signaler aux automobilistes de s'arrêter;
 - À signaler aux écoliers de s'engager sur la chaussée;
 - À signaler aux écoliers retardataires de ne pas s'engager sur la chaussée.
- 2 Qu'est-ce que le brigadier adulte doit faire lorsqu'il est incapable de se rendre au travail?**
 - Trouver lui-même un remplaçant;
 - Prévenir le plus tôt possible son responsable;
 - Laisser les écoliers traverser sans assistance, s'il leur a montré les règles élémentaires de sécurité routière.
- 3 Quelle est la façon correcte de se placer au moment de l'arrivée des écoliers?**
 - Face aux écoliers, un bras devant eux et le panneau le long de la jambe;
 - Face aux écoliers, les deux bras devant eux;
 - Dos aux écoliers, un bras devant eux et le panneau le long de la jambe.
- 4 Quels véhicules le brigadier doit-il éviter d'arrêter?**
 - Les camions lourds, les autobus, les véhicules de dépannage, les véhicules d'un convoi funèbre et les véhicules d'urgence;
 - Les motocyclettes, les cyclomoteurs et les bicyclettes.

5 Ce panneau indique :



- a) Le brigadier scolaire ne doit pas se servir du bouton pour faire traverser les enfants;
- b) Le brigadier doit appuyer sur le bouton, attendre la silhouette pour traverser et suivre les étapes de base.

6 Pour ces deux intersections munies de feux de circulation, indiquez l'endroit où doit se placer le brigadier adulte pour être au centre de la zone de danger.



7 À quel endroit le brigadier adulte doit-il se placer lorsque les écoliers traversent à cette intersection munie de panneaux d'arrêt?

8 Où doivent passer les enfants lorsque le brigadier scolaire les fait traverser?

- a) Toujours devant lui;
- b) Derrière lui aux intersections et devant lui, aux passages pour piétons situés entre deux coins de rue;
- c) Toujours derrière lui.

9 Qu'est-ce qu'un brigadier adulte doit faire lorsqu'un écolier ne respecte pas ses consignes?

- a) Réprimander l'écolier et aviser la direction de son école;
- b) Lui rappeler la façon de le faire et, s'il recommence, aviser son coordonnateur qui communiquera ensuite avec la direction de l'école;
- c) Avertir l'écolier de traverser correctement, sinon d'aller traverser ailleurs.

PARTIE 1**ENTOUREZ LA LETTRE QUI CORRESPOND À LA BONNE RÉPONSE**

- 1 Pour un brigadier adulte, la zone de danger c'est :**
- a) l'endroit où il faut se placer pour faire traverser les enfants, soit toujours au milieu;
 - b) l'endroit où un véhicule en marche risque de croiser le chemin des enfants qui traversent; il faut se placer au centre de cette zone pour les protéger;
 - c) l'endroit où se réfugie le brigadier adulte en cas de danger.
- 2 À l'arrivée massive des écoliers, la première chose à faire est...**
- a) de les regrouper devant moi en tendant mon bras libre devant eux;
 - b) de me rendre immédiatement au milieu de la rue;
 - c) de leur faire signe de traverser.
- 3 Je lève mon panneau d'arrêt au-dessus de ma tête...**
- a) dès que je suis rendu(e) au centre de la zone de danger;
 - b) dès que j'avance d'un pas sur la chaussée;
 - c) dès l'arrivée des écoliers.
- 4 Je fais signe aux écoliers de traverser...**
- a) dès que j'avance sur la chaussée;
 - b) dès que les écoliers sont bien regroupés;
 - c) dès que je suis rendu(e) au centre de la zone de danger.
- 5 Pour faire traverser des piétons et des cyclistes, je dois :**
- a) faire descendre les cyclistes de leur vélo et leur faire suivre les piétons;
 - b) faire traverser les cyclistes avant les piétons;
 - c) faire traverser les cyclistes après les piétons.
- 6 Lorsqu'il pleut...**
- a) ma veste de brigadier se porte par-dessus mon imperméable;
 - b) elle se porte sous l'imperméable;
 - c) je la porte et me protège de la pluie avec un parapluie.
- 7 À une traverse avec feux de piétons, je dois faire traverser les écoliers...**
- a) lorsque le feu vert est en fonction;
 - b) lorsque la silhouette blanche du feu de piétons est allumée;
 - c) en tout temps, à condition de bien vérifier la circulation.

PARTIE 2

VRAI OU FAUX

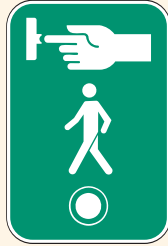
- | | VRAI | FAUX |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| 1 Les conducteurs de véhicule routier sont obligés d'arrêter lorsqu'un brigadier scolaire adulte leur montre le panneau d'arrêt. | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 2 Un brigadier adulte peut donner une contravention à un conducteur qui commet une infraction. | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |
| 3 Au moment de la traversée, le brigadier adulte revient sur le trottoir lorsque tous les écoliers ont dépassé le milieu de la chaussée. | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |
| 4 À la suite d'un accident, le brigadier adulte doit éviter de déplacer une personne qui a subi des blessures, sauf si la vie de cette personne est en danger. | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> |

PARTIE 3

CHOISIR LA BONNE RÉPONSE :

- 1 À quoi sert le sifflet du brigadier adulte?**
 - À signaler aux automobilistes de s'arrêter;
 - À signaler aux écoliers de s'engager sur la chaussée;
 - À signaler aux écoliers retardataires de ne pas s'engager sur la chaussée.
- 2 Qu'est-ce que le brigadier adulte doit faire lorsqu'il est incapable de se rendre au travail?**
 - Trouver lui-même un remplaçant;
 - Prévenir le plus tôt possible son responsable;
 - Laisser les écoliers traverser sans assistance, s'il leur a montré les règles élémentaires de sécurité routière.
- 3 Quelle est la façon correcte de se placer au moment de l'arrivée des écoliers?**
 - Face aux écoliers, un bras devant eux et le panneau le long de la jambe;
 - Face aux écoliers, les deux bras devant eux;
 - Dos aux écoliers, un bras devant eux et le panneau le long de la jambe.
- 4 Quels véhicules le brigadier doit-il éviter d'arrêter?**
 - Les camions lourds, les autobus, les véhicules de dépannage, les véhicules d'un convoi funèbre et les véhicules d'urgence;
 - Les motocyclettes, les cyclomoteurs et les bicyclettes.

5 Ce panneau indique :



- a) Le brigadier scolaire ne doit pas se servir du bouton pour faire traverser les enfants;
- b) Le brigadier doit appuyer sur le bouton, attendre la silhouette pour traverser et suivre les étapes de base.

6 Pour ces deux intersections munies de feux de circulation, indiquez l'endroit où doit se placer le brigadier adulte pour être au centre de la zone de danger.



7 À quel endroit le brigadier adulte doit-il se placer lorsque les écoliers traversent à cette intersection munie de panneaux d'arrêt?

8 Où doivent passer les enfants lorsque le brigadier scolaire les fait traverser ?

- a) Toujours devant lui;
- b) Derrière lui aux intersections et devant lui, aux passages pour piétons situés entre deux coins de rue;
- c) Toujours derrière lui.

9 Qu'est-ce qu'un brigadier adulte doit faire lorsqu'un écolier ne respecte pas ses consignes?

- a) Réprimander l'écolier et aviser la direction de son école;
- b) Lui rappeler la façon de le faire et, s'il recommence, aviser son coordonnateur qui communiquera ensuite avec la direction de l'école;
- c) Avertir l'écolier de traverser correctement, sinon d'aller traverser ailleurs.

organismes partenaires

Pour obtenir de la documentation sur la sécurité routière et de l'information sur le matériel produit à l'intention des brigadiers scolaires adultes :

Direction des communications
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, O.M.52
C.P. 19600
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : (418) 528-4059

Pour consulter le site Internet en lien avec à la coordination d'une équipe de brigadiers scolaires adultes :

www.saaq.gouv.qc.ca/securite/brigadiers.html

Pour obtenir des renseignements sur la signalisation routière :

Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : (418) 643-6864 (région de Québec)
(514) 873-2605 (région de Montréal)

Pour obtenir des renseignements sur la Brigade scolaire (enfants jouant le rôle de jeunes brigadiers) :

Michèle Debroux
Service de l'éducation routière
CAA-Québec
444, rue Bouvier
C.P. 7000
Québec (Québec) G2J 1E3
Téléphone : (418) 624-2424, poste 2267
1 800 463-7232, poste 2267

Ces quelques ouvrages complémentaires vous sont proposés.

BASS, K.G. (1993). *Précis sur la signalisation routière Volume 2*. Québec, Association québécoise du transport et des routes.

BEAUDOIN, J.M.(1983). *Critères pour l'affectation des brigadiers scolaires adultes*. Service de la circulation et du transport, Québec.

BÉLANGER-BONNEAU, H., ROULEAU R. (1998). *Les brigadiers scolaires*. Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. 100 p.

HÉRARD, JEAN (2001). *Comment diriger la circulation*. Édition SR, 99 p.



